

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-cinq, le 18 décembre à 18h05, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du conseil de la Communauté de communes du Sud Territoire, sous la présidence de Madame Sandrine JANIAUD LARCHER, Vice-présidente.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Daniel BOUR, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Vincent FREARD, Imann, EL MOUSSAFER, Gérard FESSELET, Daniel FRÉRY, Hamid HAMILIL, Jean-Louis HOTTELLET, Sandrine JANIAUD LARCHER, Fatima KHELIFI, André KLEIBER, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Claude MONNIER, Robert NATALE, Nicolas PETERLINI, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Jean RACINE, Lionel ROY, Jean-Michel TALON, Dominique TRÉLA et Pierre VALLAT **membres titulaires**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Anissa BRIKH, Chantal CHAVANNE, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX, Monique DINET, Christian GAILLARD, Michel HOUDELAT, Sophie MARKOVIC, Anaïs MONNIER, Emmanuelle PALMA-GERARD, Gilles PERRIN, Fabrice PETITJEAN, Sophie PHILIPPE, Christian RAYOT, Virginie REY, Frédéric ROUSSE, Françoise THOMAS et Bernard VIATTE.

Avaient donné pouvoir : Lounès ABDOUN-SONTOT à Daniel BOUR, Anissa BRIKH à Catherine CREPIN, Christian GAILLARD à Jean LOCATELLI, Emmanuelle PALMA-GERARD à Fatima KHELIFI.

| Date de convocation | Date d'affichage | Nombre de conseillers |
|---------------------|---------------------|-----------------------|
| Le 10 décembre 2025 | Le 11 décembre 2025 | En exercice 50 |
| | | Présents 31 |
| | | Votants 35 |

La Vice-Présidente, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Elle cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Gilles COURGEY est désigné.

La Vice-Présidente fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Elle appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

2025-08-09 Budget annexe Assainissement collectif-Décision modificative n°3

Rapporteur : Gilles COURGEY

Afin de pouvoir honorer deux échéances d'emprunts de décembre, il convient de réaliser une décision modificative de la section d'investissement du budget annexe Assainissement Collectif.

Il s'agit d'ajuster les dépenses d'investissement affectées au Chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées », Compte 1641 « emprunts ».

Le total prévu au BP 2025 s'élève à 335 000 € HT. La modification budgétaire a pour objet de porter le montant total des dépenses à 339 000 € HT.

La somme permettant d'abonder le Compte 1641 (4 000 € HT) sera déduite du Compte 21351 « Bâtiments d'exploitation », comme suit :

| N° de compte | Total prévu au BP 2025 | Total prévu après DM |
|------------------------------------|------------------------|----------------------|
| Compte 1641 « emprunts » | 335 000 € | 339 000 € |
| 21351 « Bâtiments d'exploitation » | 1 015 453 € | 1 011 453 € |

| | | |
|---------------------|--|-------------|
| 90053 Code INSEE | Communauté de Communes du Sud Territoire Assainissement Collectif (61303) | DM n°3 2025 |
|---------------------|--|-------------|

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

Ajustement compte emprunt

| Désignation | Dépenses (1) | | Recettes (1) | |
|---|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| INVESTISSEMENT | | | | |
| D-1641 : Emprunts en euros | 0,00 € | 4 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées | 0,00 € | 4 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-21351 : Bâtiments d'exploitation | 4 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles | 4 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Total INVESTISSEMENT | 4 000,00 € | 4 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Total Général | | 0,00 € | | 0,00 € |

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'approuver la Décision Modificative n° 3 du Budget annexe Assainissement Collectif 2025.

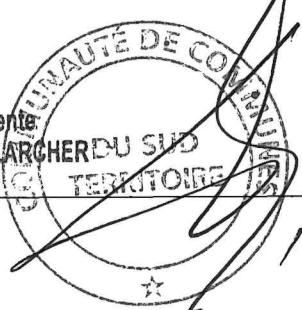
La Vice-Présidente soussignée, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le

MARDI

La Vice-Présidente,

La vice-Présidente
Sandrine JANIAUD LARCHER DU SUD



La Vice-Présidente,

La vice-Présidente
Sandrine JANIAUD LARCHER DU SUD

23 DECEMBRE 2025

